

SYS Communication N°31

remplace la communication N°2 du 09 septembre 2017

Saison 2024/25 - 1^{er} juillet 2024

Autorisation de concourir aux compétitions pour patineur n'ayant pas la nationalité suisse

Une équipe SYS n'a pas le droit de dépasser un quota de 25% de patineurs n'ayant pas la nationalité suisse (Rule 109, 2d -> Équipe jusqu'à 12 membres = 3, avec 13-16 = 4 patineurs). Cette règle est sans appel pour toutes les compétitions.

De manière générale, il est nécessaire pour **TOUT PARTICIPANT ne disposant pas de la nationalité suisse**, pour les compétitions à l'étranger (ISU, compétitions internationales, compétitions interclubs (sport de base)), ainsi qu'aux compétitions interclubs qui ont lieu en Suisse dans le cadre d'une compétition internationale, l'International Mixed Age Trophy ainsi que les championnats suisses, d'être en possession d'une **Release Letter** valable.

La marche à suivre pour l'obtention d'une Release Letter lorsque le patineur n'a jusqu'alors que patiné en/pour la Suisse :

- Un patineur qui n'a encore jamais patiné sous l'égide de son pays d'origine à une compétition internationale doit remplir la "Demande d'autorisation de concourir pour athlète de nationalité étrangère".
- Lorsque l'athlète est mineur, une "Letter of Intent" est à joindre avec la demande (Confirmation de l'intention de concourir pour la Suisse en Synchronized Skating) dans laquelle les parents confirment que leur enfant n'a encore jamais représenté un autre pays.
- La demande remplie et signée ainsi qu'une photocopie d'un document d'identité officiel doivent être envoyés à la Commission SYS: tanya.fischer@swissiceskating.ch
- La Commission SYS prie alors Swiss Ice Skating de se mettre en relation avec la fédération étrangère concernée et demande une libération **indéfinie** de l'athlète.
- La Release Letter sera envoyée à la Commission SYS via Swiss Ice Skating et transférée à la Team Manager.

Dans le cas où le patineur a déjà concouru à une compétition ISU/a été en possession d'une licence pour une autre nation, prière de prendre contact avec la Commission SYS (<u>tanya.fischer@swissiceskating.ch</u>) dès que possible.

Un modèle de lettre peut être demandé au format Word à tanya.fischer@swissiceskating.ch.

La Release Letter doit être présentée à chaque compétition ou envoyée lors de l'annonce de l'équipe, conjointement à un document d'identité valable, sous peine de disqualification du patineur faute de pouvoir présenter les documents nécessaires.

Licences Swiss Ice Skating

Chaque patineur qui désire concourir pour une équipe suisse en Suisse ou à l'étranger doit être en possession d'une licence Swiss Ice Skating en cours de validité (à l'exception des patineurs ne participant qu'à une compétition ISU Adult. Pour celle-ci, une licence n'est pas nécessaire).

Nom Club Adresse Club E-Mail Club

> Swiss Ice Skating Commission SYS À l'att. de Tanya Fischer Frank Weissensteinweg 2 3423 Ersigen

tanya.fischer@swissiceskating.ch

Lieu, Date

Demande d'autorisation de concourir pour un athlète de nationalité étrangère

Nom, Prénom :		
Rue, NPA, Ville :		
Né le :	en:	
Nationalité :		
Membre de l'équipe	:	
Lieu, Date :		
Signature Team Manager:		Signature représentant légal:
Annexe : Copie de la	a carte d'identité	

Name pa	<mark>arent</mark>	
Address		
Country	, Cip-Code,	Place

Place....., Date

Swiss Ice Skating Haus des Sports Talgut-Zentrum 27 3063 Ittigen

Name skater, Club Confirmation of competing for Switzerland in Synchronized Skating

Ladies and Gentlemen,

I hereby confirm that my child Name, born ../../... in ..., citizen, will participate in national and international competitions for Switzerland.

Name has never been a member of a foreign member nor has he/she ever skated for or any other country before.

Thank you very much for taking notice.

Best regards,

Name parent legal representative